

Point complémentaire à l'OJ (Aide urgente aux petites associations).

Conseil Communal du 25 mai 2020.

Aide urgente aux petites associations.

La crise sanitaire que le monde entier subit actuellement nous affecte toutes et tous. Cette pandémie appelée Covid-19 n'est pas prête d'être stoppée ou éradiquée ! Les scientifiques parlent actuellement de 12 à 18 mois avant le contrôle total de cette maladie.

Même si nous sommes tous touchés par les contraintes de cette lutte contre le coronavirus, les plus précarisés de notre société et les petites associations qui les aident sont aux premières lignes du combat et de la détresse.

Le tissu associatif verviétois est ainsi fait que de multiples associations viennent à la rescousse des autorités communales afin d'aider les personnes dans le besoin. Sans elles, notre système social prendrait un sérieux coup dans l'aide aux personnes précarisées.

Après de nombreux contacts, il nous paraît évident que beaucoup de petites associations verviétoises vivent des moments difficiles sur le plan matériel et financier. Les rentrées d'argent ont presque totalement disparu et s'équiper afin de respecter les normes mises en place par le fédéral avant toute reprise d'activité leur portera (pour certaines) un coup fatal. Heureusement pour les plus démunis, l'aide alimentaire, médicalisée et en logement bien que ralentie n'a pas arrêté.

Quelques écoles de devoirs peuvent actuellement rouvrir, les maisons de jeunes suivront en juin, les associations d'aide aux adultes et aux familles aussi...

Sans aide financière et/ou matérielle les petites associations risquent de disparaître et plonger encore un peu plus les plus démunis dans la précarité. Quelques associations ne savent déjà plus payer leur loyer...

Dans votre DPC (Déclaration de Politique Communale 2019/2024), vous y avez priorisé la lutte contre la pauvreté. On y parle de « solidarité », de « renforcer la communication » de « coordonner les actions Cpas et des associations de terrain qui luttent quotidiennement contre la pauvreté »...

En tenant compte de ce qui est dit ci-avant, ECOLO, PTB et cdH s'unissent afin de proposer au Conseil Communal d'avoir une action conjointe Ville-CPAS afin de venir en aide d'urgence aux petites associations. Les aider matériellement afin de faciliter la réouverture de leurs activités via un marché d'achats groupés pour les savons, gels hydro-alcooliques, masques ainsi que pour des distributeurs de produits sera le bienvenu. Les distributeurs (matériel assez coûteux) permettront des économies substantielles tant humaines que financières dans les nouvelles organisations internes aux associations. Afin que ces frais ne viennent pas alourdir les pertes financières des associations, nous proposons que la Ville de Verviers et le CPAS dégagent un budget spécial d'aide à ces entités et suggérons la possibilité de trouver des appuis financiers externes.

Nous proposons également que les aides financières prévues aux associations dans le budget communal 2020 restent bien en leurs faveurs.

Une des deux entités Ville-CPAS mettrait un local de stockage à disposition avant livraison et les deux participeraient de front à cette action salvatrice pour de nombreux verviétois dans le besoin.

Le Conseil Communal de ce jour a une décision essentielle à prendre en faveur de ceux qui subissent plus encore que nous cette crise sanitaire. **Soyons responsables !**

Proposition de décision :

Le Conseil Communal de Verviers du 25 mai 2020

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement son article L1122-24

Vu l'article 64 du ROI du Conseil Communal

Vu la Déclaration de Politique Communale votée au Conseil le 28 janvier 2019

Par ... voix pour, ... voix contre et ... abstentions (ou : à l'unanimité),

Marque un accord sur l'aide d'urgence à apporter aux petites associations s'occupant des plus démunis, telle que décrite ci-dessus. Cette aide trouve sa justification suite au contexte de la crise sanitaire et les conséquences socio-économiques qui en découlent.

Charge les Collèges (Ville et CPAS) de lister ces associations, leurs besoins et de préciser les modalités de mise en œuvre des aides à leur apporter.

Charge les Collèges (Ville et CPAS) d'écrire une ligne budgétaire spécifique supplémentaire dédiée à cette opération.

Claude ORBAN

cdH

Hajib EL HAJJAJI

ECOLO

László SCHONBRODT

PTB
